



Dde sur parties communes, qui coordonne ?

Par **Wince**, le **14/06/2011** à **14:03**

Bonjour,rrnrnUn DDE récurrent a causé un affaissement du sol entre l'appartement d'un voisin et le mien, entraînant l'intervention des experts des assureurs. Outre ces experts, le syndic a missionné un ingénieur bâtiment et un architecte, tandis que le gestionnaire de la location de mon voisin a missionné une entreprise TCE pour évaluer les travaux et réaliser un étaieement d'urgence.rrnrnSous l'injonction des uns ou des autres, tout ce petit monde s'est retrouvé régulièrement chez nous pour discuter de ce qu'il convenait de faire et, bien sûr, négocier les frais... mais si l'origine du DDE est heureusement réparée, les deux salles de bain sont inutilisables depuis des mois et nous ne pouvons rien y faire, ni mon voisin ni moi. En effet, chaque intervenant a fait tour à tour stopper les travaux pour diverses raisons, sans qu'il soit possible d'obtenir ne serait-ce qu'un planning... l'urgence a été invoquée, mais cela fait pourtant près de six mois que cela dure et nous ne savons encore même pas l'étendue des dégâts !rrnrnMes questions sont donc les suivantes : rnrnQui est le coordinateur et le donneur d'ordre dans ce genre de situation, n'est-ce pas le syndic ?rrnrnDans ce cas, comment le contraindre à faire avancer les choses ?rrnrnNe peut-on, en tant que propriétaires, engager les travaux nécessaires sans attendre que les experts, les gestionnaires (de la location et du syndic) et la locataire de mon voisin se mettent d'accord ?

Par **Wince**, le **21/06/2011** à **13:45**

Flag !